

Consentement à la transmission de données

Explications relatives au consentement de transmissions d'information à des tiers

1) Relation patients/ thérapeutes

Vous êtes pris en charge pour un traitement de physiothérapie ou, vous êtes le représentant thérapeutique du patient, ou les parents de l'enfant, qui suit un traitement de physiothérapie.

Votre physiothérapeute et les collaborateurs sont membres de Medifit MTC Sarl ou d'une de ses filiales.

2) Secret professionnel

En tant que professionnels de la santé reconnue par la loi, l'ensemble du personnel de Medifit MTC Sarl et de ses filiales est soumis strictement au secret professionnel.

3) Transmissions

Afin de garantir un traitement de qualité coordonnée du patient, il est nécessaire que les personnes impliquées se concertent et que les informations soient transmises.

Les concertations concernent uniquement les informations nécessaires pour atteindre les objectifs thérapeutiques et organiser les soins.

4) Accord du patient

Afin que nous puissions nous concerter avec d'autres personnes ou groupes professionnels sur votre traitement (ou celui de votre partenaire ou enfant), il nous faut votre consentement.

5) Traitement des données

Nous garantissons un traitement discret et respectueux de ces données.

Les données transmises par voie électronique sont sécurisées via la Platform HIN.

Les données de facturations sont transmises via la Caisse des Médecins qui offre toutes les garanties de confidentialité et de protections de vos données.

NOTE

- Le patient peut disposer de ses données par simple demande à l'adresse mail info@medifitmtc.ch
- En tout temps, le patient peut modifier ses données ou les demander à les supprimer en nous transmettant une demande écrite au mail : info@medifitmtc.ch.

Règles institutionnelles chez MEDIFIT MTC

(1) Concernant la facturation en tiers payant (aux assurances)

Le patient ou son représentant légal est responsable de fournir à Medifit MTC tous les documents nécessaires permettant cette facturation : comme sa carte d'assurée ou les ordonnances du médecin.

Le patient est responsable des informations qu'il transmet à Medifit MTC et ses filiales.

En cas d'erreur, de données incomplètes ou erronées rendant la facturation aux assurances impossible dans un délai de 30 jours, il reconnaît être débiteur du prix du traitement et accepter le système du tiers garant.

En cas d'impayés, ou de litige administratif, Medifit MTC et ses filiales se réservent le droit de suspendre le traitement.

(2) Pour les traitements à domicile

Le patient ou son représentant légal accepte que Medifit MTC Sarl ou ses filiales effectuent les demandes d'ordonnances auprès du médecin prescripteur. Ce service est offert aux personnes âgées dans le but de les aider dans leurs démarches administratives.

(3) Annulation ou retard de rendez-vous

Les rendez-vous doivent être annulés 24 h 00 à l'avance pour les séances planifiées de 30 min de physiothérapie.

Les rendez-vous doivent être annulés 48 h 00 à l'avance pour les séances planifiées de 45 min ou à domicile.

En cas d'annulation, le patient ou son représentant légal reconnaît devoir le prix des séances planifiées et frais de déplacements à Medifit MTC Sarl ou ses filiales.

(4) En cas de retard du physiothérapeute au rendez-vous

Le physiothérapeute en soin à domicile ne peut garantir son heure de passage à cause des conditions de service. L'heure du rendez-vous est donnée à titre indicatif, mais le patient doit être disponible 45 min avant ou après l'heure indiquée.

En soin à domicile, le physiothérapeute avertira le patient en cas de retard ou d'avance de plus de 45 min. Si le rendez n'est pas ou plus possible, le traitement ne sera pas facturé.

En soin en cabinet, le physiothérapeute s'engage à respecter son horaire de rendez-vous à plus ou moins 15 min. Si le rendez n'est pas ou plus possible, le traitement ne sera pas facturé.

(5) Consentement éclairé

Sur simple demande, le physiothérapeute traitant s'engage à fournir, à la demande du patient, toutes les explications concernant les risques et les bénéfices du traitement ou des techniques proposées.

D'une manière générale, le patient doit être conscient qu'un traitement de physiothérapie peut avoir de façon transitoire des conséquences incommodes telles que des exacerbations douloureuses, inflammatoires, ou des courbatures.

L'utilisation d'agents physiques comme le froid, la chaleur ou les ondes peuvent entraîner des lésions cutanées de faibles à moyennes importances dans de rares cas.

Le patient ou son représentant légal déclare accepter les risques de son traitement de physiothérapie aux profits des bénéfices potentiels qu'il lui apporte. Ils reconnaissent pouvoir être informé à tous moments, sur simple demande, par leur thérapeute sur les motivations, les risques, les conséquences et les bénéfices du traitement ou des techniques proposées.

(6) Règlement

Le patient qui fréquente les centres de traitement de Medifit MTC Sarl et ses filiales déclarent se conformer au règlement en vigueur dans les différents instituts, notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène ou l'utilisation des installations.

Le client est tenu de communiquer les renseignements complets et exacts sur sa santé si ce sont demandés par le personnel de Medifit MTC Sarl et ses filiales.

Une attitude courtoise et respectueuse envers le personnel est exigée.

Une bonne hygiène est de rigueur.

Le patient ne peut prétendre qu'au temps planifié restant, si l'heure du rendez-vous est dépassée, il est perdu et considéré comme annulé à moins de 24 heures.

(7) Litige

En cas de litige avec un physiothérapeute ou un membre du personnel de Medifit MTC Sarl ou de ses filiales, le patient peut adresser une plainte directement à son directeur par e-mail à nicolas.bolletta@medifitmtc.ch